AR Prefecture
024-292400413-20261027-2026_S_9-DE
Reçu le 09/11/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 27 Octobre 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9
Objet : Choix des entreprises pour travaux d'amélioration

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, se fait présenter le comparatif des devis obtenus pour la réalisation des travaux d'amélioration des infrastructures. Les propositions suivantes sont faites :

Concernant les travaux d'étanchéification, deux entreprises ont été consultées. L'offre la plus intéressante techniquement compte tenu de la qualité de géomembrane proposé et de la mise en place d'accessoires complets (échelle à rongeurs, etc.) est la variante de l'entreprise 7etB pour un montant de 45 544,04 € HT. Le Président propose une négociation de ce devis pour voir si la partie terrassement/drainage peut être révisée à la baisse.

Concernant les travaux sur l'amélioration du pompage, deux entreprises ont également été consultées. L'offre technique et financière la plus intéressante est celle de l'entreprise IDE pour un montant de 38 942,62 € HT. (D'autre part, l'entreprise a fait part de la possibilité de réaliser les travaux sur le forage très rapidement).

Après s'être fait présenter l'ensembles de ces éléments, le Syndicat, délibérant sur le choix des entreprises passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le choix des entreprises 7etB variante EPDM pour l'étanchéification du bassin, et de l'entreprise IDE pour le pompage.
- Donne pouvoir au président de négocier et donner les ordres de service aux entreprises.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis

Le Président,
Mr CHABOT Christian

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …….. et de l'envoi au service de tutelle.

AR Prefecture
024-292400413-20261027-2026_S_10-DE
Reçu le 09/11/2026

Etablissement Public Administratif

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 27 Octobre 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_10
Objet : Financement des travaux

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, après avoir fait le choix des entreprises pour le programme de modernisation des infrastructures, examine le besoin de financement sur la base des devis retenus :

- Devis ADHA 24 pour AMO définition des besoins = 850,00 €
- Devis pompage de la société IDE = 38 942,62 €
- Devis étanchéification de la société 7etB = 45 544,04 €
- Devis ADHA 24 pour l'assistance conduite d'opération = 1 860,00 €

Le total de l'opération engagée se monte donc à 87 196,66 € HT
Les subventions attendues sur ce projet sont de 56 000,00 €
Il reste donc un autofinancement à réaliser de 31 196,66 €.

Le président propose qu'un appel de participation exceptionnel soit réalisé auprès des membres de l'ASA à hauteur de 350 € HT afin de financer en partie ce besoin de financement et que le solde soit prélevé sur le fonds de roulement de l'ASA.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide de valider cette proposition et charge le Président de faire établir la facturation de cet appel exceptionnel au prorata des modules souscrits auprès des membres de l'ASA.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis

Le Président,
Mr CHABOT Christian

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le …… et de l'envoi au service de tutelle.

AR Prefecture
024-292400413-20261027-2026_S_10-DE
Reçu le 28/11/2026

ASA de Cornille
Mairie 24750 CORNILLE

Liste d'émargement du syndicat

Date :..27.octobre.2026.....

Nom	*Fonction*	*Pouvoir*	*Signature*
MME BEYLOT CLAUDINE 350 IMPASSE SERVOL 24750 CORNILLE	Membre		Beylot
MR CHABOT CHRISTIAN 187 CHEMIN DES BRETOUX 24750 CORNILLE	Président		
MME FLAHAUT PERRINE 1255 IMPASSE DE FROMENTAL 24750 CORNILLE	Membre		
MR GERBOU YVES 525 IMPASSE DU VERDELIER 24750 CORNILLE	Membre		
MR GOURVAT ALAIN 905 IMPASSE DE FROMENTAL 24750 CORNILLE	Membre		
MME PETIT VIRGINIE 1585 CHEMIN DE LAGE 24460 AGONAC	Membre		
MR PETIT FRANCIS 460 CHEMIN DE GALABERT 24460 AGONAC	Vice Président		